

Section VII – Termes de référence

TERMES DE RÉFÉRENCES

Recrutement d'un prestataire de service local pour la mise en place d'un programme d'appui à l'entrepreneuriat féminin dans le tourisme culturel à l'Union des Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles et Mozambique

Référence No :

COI/ICC/DDP/2025/060

Titre du projet :

**Projet régional de développement
des industries culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie**

Acheteur :

Commission de l'océan Indien (COI)

Émis le : **18 JUILLET 2025**

Informations générales

✓ *La Commission de l'océan Indien (COI)*

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq Etats membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses Etats membres sur les scènes continentale et internationale.

Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux dont l'Agence française de développement (AFD), la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs : gestion durable des milieux et ressources naturels, santé publique, sécurité maritime, culture... Cette expérience accumulée au fil des projets fait aujourd'hui de la COI un acteur de premier plan du paysage diplomatique régional participant à la réalisation des Objectifs de développement durable. La COI anime depuis près de 40 ans l'action collective d'une région, l'Indianocéanie, vulnérable par nature et ambitieuse par choix.

✓ *L'Agence française de développement (AFD)*

L'AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche, ses formations sur le développement durable et ses actions de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et plus résilient.

Avec ses partenaires, l'AFD construit des solutions partagées, avec et pour les populations concernées. Les équipes sont engagées sur plus de 4 000 projets et 115 pays pour les biens communs : le climat, l'égalité femmes-hommes, la biodiversité, la paix, l'éducation ou encore la santé qui sont des secteurs d'intervention du partenariat de l'AFD avec la COI.

(Source : présentation rédigée à partir de afd.fr)

Le projet ICC

La COI et l'AFD ont signé en février 2022, une convention de financement d'un montant de 5,1 millions€ sur cinq ans pour un projet régional de développement des industries culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie. Les bénéficiaires du projet sont les États membres de la COI (Union des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles) ainsi que le Mozambique. La Réunion, non-bénéficiaire direct du projet, fait partie de son prisme d'intervention du projet.

L'objectif de ce projet est de **construire des sociétés humaines plus inclusives en adoptant une approche genre transformative et intersectionnelle**. A travers la stimulation du secteur culturel régional, il est attendu une meilleure cohésion sociale, un renforcement du sentiment d'appartenance régional et un développement économique local lié à la structuration des acteurs culturels et de leur écosystème.

En ciblant les acteurs culturels et les filières créatives, le projet participera également à la **dynamisation des industries culturelles et créatives (ICC)** qui sont de nature à agir **comme des leviers importants du développement socioéconomique**, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale. Le soutien apporté aux acteurs et filières des ICC devra, en outre, permettre d'accompagner la reprise économique et sociale post-Covid, par le renforcement des filières, des métiers, des formations et par l'appui à l'innovation, à la gouvernance. Les ICC constituent aussi un secteur porteur pour l'inclusion sociale, l'autonomisation des femmes et des jeunes.

✓ *Projet à marqueur 2 (CAD2)*

Ce projet, classé en tant que projet à marqueur 2 dans le genre selon les critères de l'OCDE, contribuera à la valorisation des diversités et cherchera à réduire les inégalités de

genre basés sur les stéréotypes genrés et les déséquilibres socioéconomiques entre les femmes et les hommes.

Toutes les interventions du projet devront donc comporter une **attention spécifique aux enjeux de genre** afin d'assurer que ce projet participe au renforcement de l'égalité des genres. Un diagnostic sectoriel genre et un plan d'action genre ont été élaborés pour orienter l'ensemble des activités mises en œuvre.

L'approche genre et intersectionnelle qui sous-tend la mise en œuvre des composantes du projet doit favoriser la maximisation des réponses aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, dans leur diversité. L'approche fondée sur les droits humains, la non-discrimination et l'égalité entre les genres sont des principes centraux. La participation est à la fois un moyen et un objectif.

Objectif de la prestation

Dans le cadre du projet ICC et conformément à son *objectif spécifique 1 « Renforcer les infrastructures culturelles pour doter les territoires d'espaces adéquats et mettre en valeur un patrimoine riche de sens pour les populations »*, le projet met en œuvre l'activité 1.7 suivante : « **Création d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin dans le tourisme culturel** » et recrute dans ce sens une organisation spécialiste dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises féminines.

L'Unité de gestion du projet (UGP) de la COI se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un Contrat pour lequel est émise **une Demande de Propositions pour une enveloppe globale pour un maximum de cent cinquante-cinq mille euros (155 000€)**.

L'objectif global de la prestation de service est de concevoir un programme d'appui pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le tourisme culturel, incluant des renforcements de capacités (formation en plan d'affaires, gestion et comptabilité, accompagnement pour l'enregistrement des MPME, sourcing, marketing, e-commerce, branding, packaging, etc.) et l'attribution d'une subvention aux femmes bénéficiaires pour contribuer à la réalisation de leur projet d'entrepreneuriat.

Missions du prestataire

Sous l'autorité de la Chargée de mission Éducation et formation, Culture, Santé, Genre et Entrepreneuriat et sous la supervision directe de la Coordinatrice du projet ICC au sein de la COI, le prestataire aura pour missions principales de :

1. Concevoir un plan de formation et développer les différentes ressources pédagogiques et outils d'apprentissage permettant aux apprenantes d'acquérir les compétences pour créer et/ou renforcer leurs produits et répondre aux besoins du marché local à l'Union des Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et Mozambique. Le prestataire devra démontrer sa capacité à adapter les contenus de formation et l'accompagnement aux spécificités de chaque pays d'intervention (niveau d'éducation des participantes, réalités juridiques, accessibilité numérique, etc.) ;
2. Identifier les expertises nécessaires et organiser toute la logistique pour l'organisation des ateliers de formation et de toute activité connexe permettant l'atteinte des objectifs ;
3. Organiser et dispenser des sessions de formation bénéficiant à un minimum de 20 participantes dans chacun des pays concernés ;

4. Orienter les participantes sur la forme juridique la plus adéquate à leurs produits et objectifs et les accompagner dans l'enregistrement de leur entreprise en conformité avec les lois en vigueur auprès des différents organismes concernés ;
5. Délivrer une attestation de participation à toutes les participantes et promouvoir les acquis du programme selon les critères définis dans le kit de communication de la COI ;
6. Attribuer une somme forfaitaire minimum de 25.000€ (5.000€ minimum par pays) aux participantes à l'issue du programme et selon les conditions d'éligibilité définies en consultation avec la COI. Cette somme forfaitaire fera office de fonds de démarrage à l'entreprise créée.

L'identification des participantes se fera par le prestataire à travers un appel à candidatures ouvert. Les critères de sélection et les résultats feront l'objet d'une validation de la part de la COI avant publication.

Tâches

Afin de mener à bien les missions attendues, le prestataire devra inclure les activités suivantes dans son plan de travail :

Phase 1 : Conception et élaboration du plan de formation

- Elaborer le programme d'appui en tenant compte des spécificités du tourisme culturel et de l'environnement de l'entrepreneuriat féminin (MPME) dans les pays d'intervention ;
- Développer les contenus, le calendrier et les questionnaires préalables et post-formation, ainsi que les outils pédagogiques ;
- Rédiger les critères d'éligibilité au programme pour l'appel à candidatures.

Phase 2 : Validation de la COI et finalisation du programme d'appui

- Présentation à la COI du programme d'appui accompagné d'un budget détaillé et du calendrier de mise en œuvre pour validation ;
- Intégration des retours et des ajustements nécessaires pour finaliser le programme d'appui.

Phase 3 : Mise en œuvre du programme d'appui

- Rédiger une proposition d'appel à candidatures, lancer l'appel et sélectionner les candidates ;
- Organiser la logistique des ateliers de formation selon le calendrier et évaluer l'avancement de chaque bénéficiaire ;
- Organiser une cérémonie de remise d'attestations et attribuer des subventions de démarrage aux participantes éligibles ;
- Évaluer le programme d'appui pour mesurer son efficacité et son impact.

Le prestataire devra également prendre en compte le diagnostic sectoriel genre des ICC¹.

¹ [Diagnostic genre : l'intégration des femmes dans la culture ? \(commissionoceanindien.org\)](http://commissionoceanindien.org)

Résultats attendus

La présente prestation devra livrer les résultats suivants :

- ✓ Une note de cadrage exposant la méthodologie générale d'intervention, accompagnée d'une analyse contextuelle par pays et des adaptations prévues (contenu, approche pédagogique, logistique, partenariats locaux), en intégrant des éléments favorisant l'appropriation locale et les dynamiques de mise en réseau ;
- ✓ Un programme d'appui détaillé incluant les modules de formation, les supports pédagogiques et les outils mobilisés ;
- ✓ Des questionnaires pré et post-formation permettant d'évaluer les acquis, l'efficacité des outils et la satisfaction des participantes ; une liste finale des projets ou entreprises créés, des subventions attribuées, accompagnée d'un portfolio synthétique illustrant les initiatives soutenues ;
- ✓ Une évaluation qualitative à 6 mois, basée sur des témoignages ou entretiens avec les bénéficiaires, permettant de mesurer les changements perçus ; un rapport final incluant un bilan des activités, les leçons apprises et des recommandations concrètes.

Durée et livrables

La durée totale de la prestation ne dépasse pas **18 mois**, selon le calendrier et les livrables suivants :

Date de consultation	- 18 juillet 2025
Date limite AMI	- 08 septembre 2025
Date de lancement consultation restreint	- 08 octobre 2025
Date limite de remise des offres	- 10 décembre 2025
Contractualisation	- 15 janvier 2026
Avant le 20 décembre 2025	- Note de cadrage détaillant la méthodologie - Programme d'appui incluant le plan de formation, les outils pédagogiques et critères d'éligibilité
Avant le 30 avril 2026	Mise en œuvre du programme d'appui, attribution des subventions et accompagnement dans la formalisation des entreprises
Mars 2027	Soumission du rapport final

Profil du prestataire

- Être une organisation ou entité légalement enregistrée (institution publique, entreprise privée, ONG) ayant pour mission ou activité principale la promotion de l'entrepreneuriat au niveau national ou régional ;
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes d'accompagnement pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), en particulier à destination des femmes ;
- Avoir déjà conduit des actions de renforcement de capacités et de promotion de l'autonomisation économique des femmes ;
- Disposer d'un réseau d'experts qualifiés dans les domaines visés par la prestation (cf. profil des formateurs/trices) ;
- Avoir collaboré avec des ministères ou institutions publiques en charge du secteur privé ou de la promotion du genre constitue un atout ; Une expérience avec l'Agence française de développement (AFD) ou des bailleurs similaires constitue un atout supplémentaire.

Profil des formateurs/trices

Les expert(e)s mobilisé(e)s par le prestataire devront présenter les qualifications suivantes :

- Expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de programmes de formation dédiés à l'entrepreneuriat féminin ;
- Bonne connaissance du secteur privé et du tourisme culturel ;
- Maîtrise de la législation nationale relative aux MPME dans leur pays d'intervention ;
- Une expérience dans les industries culturelles et créatives (ICC) serait un atout ;
- Avoir suivi une formation sur le thème « Définir un modèle économique durable et monter un plan d'affaires bancable dans le domaine du tourisme » (ex. : programme ENFA-OI de la COI) serait un atout apprécié.

Soumission d'une candidature

Le/la soumissionnaire devra soumettre son dossier, en version électronique, avec les éléments suivants :

A – Proposition technique

- Une proposition technique détaillée comprenant la méthodologie envisagée, un plan de travail indicatif ainsi que les formulaires TECH-1 à TECH-4 dûment remplis ; les CV actualisés des formateurs/trices pressenti(e)s mettant en évidence leurs expériences pertinentes et, le cas échéant, les attestations de formations spécifiques ;
- Des preuves d'expérience ou des références vérifiables relatives à des prestations similaires, accompagnées de données chiffrées (bénéficiaires, résultats obtenus, etc.) ; une preuve d'existence légale de la structure candidate ainsi qu'une justification de ses capacités techniques, administratives et organisationnelles à mener la mission ;
- Le rapport annuel le plus récent de l'organisation, ou à défaut, un document équivalent présentant ses principales activités et réalisations.

B - Proposition financière

Description	Prix unitaire (EUR)	Nombre de jours	Nombre d'expert(e)s mobilisé(e)s	Montant total HT (en EUR)
	<i>(Honoraires par jour HT)</i>			
Développement du programme d'appui incluant les contenus des sessions de formation pour les 5 pays				
Organisation des ateliers de formation dans les 5 pays				
Accompagnement dans la formalisation des entreprises MPMEs dans les 5 pays				
Attribution des subventions aux bénéficiaires et rapport final dans les 5 pays				

Veuillez proposer le planning des paiements en fonction des livrables attendus.

C Critères d'évaluation

L'évaluation des offres sera établie par un Comité d'évaluation dirigé par le Service Marché et Contrats (SMC) de la COI et l'équipe du projet ICC selon les critères suivants :

Critères d'évaluation	Points
1. Adéquation de la méthodologie et du calendrier proposés aux Termes de référence (TdR)	35
<i>Pertinence de la méthodologie en lien avec les objectifs du projet</i>	10
<i>Prise en compte d'une expérience de terrain avérée dans les pays d'intervention (Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles, Mozambique) pour adapter la méthodologie à chaque contexte</i>	10
<i>Réalisme du calendrier proposé et cohérence des étapes</i>	10
<i>Valeur ajoutée ou caractère innovant de l'approche</i>	5
2. Qualifications et compétences du personnel-clé	35
Expérience en conception et animation de formations dédiées à l'entrepreneuriat féminin	10
Réalisations concrètes dans le développement d'activités liées au tourisme culturel valorisant les savoirs locaux et le patrimoine immatériel	10
Compétences en marketing touristique, storytelling, développement de produits culturels et accompagnement de MPME	10
Connaissance des cadres juridiques relatifs aux MPME	5
3. Adéquation du programme de transfert de connaissances (renforcement des capacités)	20
<i>Clarté et structuration du programme</i>	5
<i>Intégration d'outils pratiques</i>	5
<i>Accessibilité et dynamique collective</i>	5
<i>Suivi et évaluation des acquis</i>	5
4. Mobilisation de profils locaux dans les pays d'intervention, avec une attention particulière à l'inclusion de femmes et de jeunes	10
TOTAL	100

Sélection finale : Sélection fondée sur la qualité (SFQ)

Le prestataire sélectionné sera celui dont le score sera le plus élevé. La note technique minimum de qualification requise est de 70/100.

A. Tableau de suivi indicateurs genre Période couverte (mois) :

Activité / Sous-activité	Genre de prestataire (Local, régional, domaine...)	Nombre de femmes qui travaille dans la mise en œuvre de l'activité	Objectif de l'activité	Brève description des réalisations saillantes (chiffrées si possible). NB : Collecter les informations en lien avec les indicateurs de cette activité.	Nombre de bénéficiaire				Date de réalisation
					Total Bénéf	H	F	% F	
Activité 1.7. Création d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin dans le tourisme culturel			L'objectif global de la prestation de service est de concevoir un programme d'appui pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le tourisme culturel, incluant des renforcements de capacités (formation en plan d'affaires, gestion et comptabilité, accompagnement pour l'enregistrement des MPME, sourcing, marketing, e-commerce, branding, packaging etc) et l'attribution d'une subvention aux femmes bénéficiaires pour contribuer à la réalisation de leur projet d'entrepreneuriat.	Nombre et listes des entreprises dirigées par des femmes, bénéficiaires de subventions. Nombre de contrats de prestation signé avec des femmes ; Nombre d'entreprises enregistrées dirigées par des femmes" Nombre de collaborations avec les structures étatiques ou privées en charge des PME Nombre d'ouverture de comptes en banque ou d'adhésion à des caisses par des femmes.					